

Course à pied de 9,5 km : visible sur PROTIMG et sur le site : les-go-d'halloween.fr

Art.1 : ORGANISATION :

Cette course de **9,5 km**, est une épreuve inscrite au calendrier des courses hors stade de l'UFOLEP et de la FFA 2025 et organisée par : **Les G.O d'Halloween**

Art.2 : DEFINITION DE L'EPREUVE :

Les coureurs partent pour 9,5 km (1 petite boucle et 2 grandes)

Uniquement sur chemins et sentiers. Balisage du parcours.

Briefing sur la ligne de départ à 9h50 -

Départ de la course à 10h. chemin des vignes à St Aubin

Disqualification possible si les 2 points suivants ne sont pas respectés:

Du départ à l'arrivée vous devrez courir avec votre partenaire et porter obligatoirement le tee-shirt qui vous sera remis avec votre dossard.

Art.3 : ASSURANCE :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La responsabilité de l'Association sera dégagée en cas d'abandon, de disqualification pour pointage tardif, sur décision médicale, ou sur décision de l'Organisation.

L'Organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident résultant d'une insuffisance physique pendant ou après l'épreuve ainsi que pour les vols et accidents pouvant survenir sur le site.

Art.4 : SECURITE :

Des bénévoles signaleurs sont présents sur tout le parcours pour assurer la sécurité et servir d'antennes pour le service médical.

Art.5 : RAVITAILLEMENT :

Le principe de cette course est l'auto -suffisance alimentaire. Un ravitaillement est prévu à l'arrivée de la course et un point d'eau sera disponible sur le circuit.

Art.6 : REGLES DE CONDUITE :

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes de l'organisation.

Ils s'engagent aussi à respecter la nature (chemins, bois, champs,), sans jeter de détritrus.

Art.7 : DOSSARDS :

Le dossard doit être attaché sur la poitrine par quatre épingles et bien visible pendant toute l'épreuve.

Tout concurrent sans dossard sera immédiatement sorti du circuit par les commissaires.

Art.8 : DROITS D'INSCRIPTION :

Montant de l'inscription 20 € par binôme - Inscriptions uniquement sur Protiming

Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement intervenant quinze jours avant l'épreuve.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, les frais d'inscription ne seraient pas restitués.

Art.9 : PPS

Il suffit de se rendre sur le site de la FFA « pps.athle.fr » de répondre au questionnaire

Et de télécharger le document pour ajouter à votre inscription.

- La licence FFA est toujours valable.
- Le certificat médical n'est plus obligatoire.

Course ouverte à partir de cadet et après.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tous recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Art.11 : CONCLUSION :

En validant votre d'inscription, tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les clauses.

+ d'infos: Thierry: 06 19 09 67 55 / mail: tmomo28@sfr.fr

